Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Vingtième session

Genève, 28-31 octobre 2014

 Rapport du Comité des politiques de l’environnement
sur les travaux de sa vingtième session

Table des matières

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | *Page* |
| 1. Introduction
 | 3 |
| * 1. Participation
 | 3 |
| * 1. Ouverture de la session et question d’organisation
 | 4 |
| 1. Résultats des travaux du Bureau
 | 4 |
| 1. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l’Europe
 | 5 |
| 1. Accords multilatéraux relatifs à l’environnement
 | 5 |
| 1. Surveillance et évaluation de l’environnement et établissement de rapports
 | 6 |
| 1. Activités transsectorielles
 | 7 |
| * 1. Éducation au développement durable
 | 7 |
| * 1. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement
 | 8 |
| * 1. Environnement et sécurité
 | 9 |
| * 1. Processus européen Environnement et santé
 | 9 |
| * 1. Construction écologique
 | 10 |
| 1. Programme d’études de la performance environnementale
 | 11 |
| * 1. Troisième étude de la performance environnementale du Monténégro
 | 11 |
| * 1. Troisième étude de la performance environnementale de la Serbie
 | 11 |
| * 1. Vue d’ensemble des activités
 | 12 |
| 1. Enseignements tirés de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana « Un environnement pour l’Europe »
 | 13 |
| 1. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »
 | 13 |
| * 1. Actions pour l’eau d’Astana
 | 13 |
| * 1. Pour une économie verte plus respectueuse de l’environnement
 | 13 |
| * 1. Développer le système de partage des informations sur l’environnement
 | 14 |
| * 1. Préparation du pays hôte
 | 15 |
| * 1. Choix des thèmes de la Conférence
 | 15 |
| * 1. Questions d’organisation
 | 16 |
| * 1. Ressources nécessaires
 | 16 |
| 1. Programme de travail du sous-programme Environnement
 | 16 |
| * 1. Plan de performance biennale relatif au sous-programme Environnement en 2014-2015
 | 16 |
| * 1. Critères d’attribution d’une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations
 | 17 |
| 1. Règlement intérieur
 | 17 |
| 1. Calendrier des réunions
 | 17 |
| 1. Questions diverses
 | 18 |
| 1. Résumé des décisions
 | 18 |
| 1. Clôture de la réunion
 | 26 |

 I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l’environnement (le Comité) a tenu sa vingtième session à Genève (Suisse) du 28 au 31 octobre 2014.

 A. Participation

1. Ont participé à la session les délégations de 40 États membres de la Commission économique pour l’Europe (CEE) : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
2. Les Présidents ou Vice-Présidents des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement (AME) ci-après ont également participé à la session du Comité : Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l’air), Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau), Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels), Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus) et Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP).
3. Parmi les organismes des Nations Unies, des représentants du Bureau régional pour l’Europe du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et du Bureau régional pour l’Europe de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) étaient présents. Des représentants des commissions régionales ci-après ont pris part à la session par vidéoconférence ou téléconférence et ont prononcé une déclaration par vidéo : Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO), et Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
4. S’agissant de l’Union européenne (UE), des représentants du Conseil de l’Union européenne, de la Commission européenne, de la délégation permanente de l’Union européenne auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, de l’Agence européenne pour l’environnement (AEE) et de la Banque européenne d’investissement ont participé à la session.
5. Des représentants du Centre régional pour l’environnement de l’Europe centrale et orientale, du Centre régional pour l’environnement du Caucase, du Centre régional pour l’environnement de l’Asie centrale et du Centre régional pour l’environnement de la République de Moldova étaient eux aussi présents.
6. De plus, des représentants d’associations de protection de l’environnement de la société civile – l’ECO-Accord, l’ECO-Forum européen, le Bureau européen de l’environnement, l’Alliance pour la santé et l’environnement (HEAL), l’organisation non gouvernementale ukrainienne pour la protection de l’environnement MAMA-86 et le Zoï Environment Network – ont participé à la session.

 B. Ouverture de la session et question d’organisation

1. Dans le discours d’ouverture qu’il a adressé au Comité, le Secrétaire exécutif de la CEE a insisté sur le fait que les objectifs et buts mondiaux, et en particulier les objectifs de développement durable (ODD), n’auraient une réelle incidence qu’à partir du moment où ils se traduiraient en recommandations concrètes, normes, statistiques, conventions et moyens d’action que les pays pourraient utiliser ou utilisaient. À cet égard, les travaux de la CEE relatifs à l’environnement revêtaient la plus grande importance pour la région, de Vladivostok à l’Alaska, comme pour le reste du monde.
2. Le Directeur de la Division de l’environnement a rappelé avec insistance les grands problèmes environnementaux qui se posaient dans le monde, en soulignant la qualité des travaux réalisés par le Comité à l’appui des efforts déployés par les pays pour améliorer la gouvernance environnementale. Pour l’avenir, il fallait espérer que les travaux de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », qui aurait lieu à Batumi (Géorgie) en 2016, contribuerait utilement à améliorer l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne[[1]](#footnote-1).
3. Le Président du Comité a souhaité la bienvenue aux participants en rappelant les principaux objectifs de la session et a fait observer que la réunion devait se dérouler dans la mesure du possible sans document imprimé[[2]](#footnote-2).
4. Le PNUE a organisé deux manifestations parallèles en marge de la session : l’une, tenue le 27 octobre, était la « Première réunion régionale des pays d’Europe orientale consacrée au cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables – agir dans la région », et l’autre, tenue le 28 octobre, portait sur les « Résultats de la première Assemblée des Nations Unies pour l’environnement et son incidence sur les travaux du PNUE dans la région européenne ».
5. L’ordre du jour (ECE/CEP/2014/1) a été adopté ainsi que le calendrier proposé (document d’information no 1).
6. Le Comité a élu sa présidente et ses vice-présidents [voir par. 98 b)] et a remercié les membres sortants du Bureau pour leur dévouement aux activités environnementales de la CEE.

 II. Résultats des travaux du Bureau

1. La Présidente a présenté le rapport du Bureau sur les résultats de ses travaux pour la période allant de novembre 2013 à juin 2014 (ECE/CEP/2014/3), en particulier sur :

 a) Les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »;

 b) La contribution de la CEE au processus européen Environnement et santé (PES);

 c) L’actualisation des critères d’attribution d’une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations;

 d) La poursuite de la mise au point du règlement intérieur du Comité.

1. Le Comité a remercié le Bureau pour la qualité de son travail et l’efficacité dont il a fait preuve pour s’acquitter de son mandat, et le secrétariat de la CEE pour le soutien efficace et de grande qualité qu’il a apporté au Bureau.

 III. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l’Europe

1. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence de Rio+20) et le Programme de développement pour l’après-2015, la Conseillère principale du Secrétaire exécutif de la CEE a présenté les faits intervenus récemment dans ce contexte dans la région de la CEE. Les résultats de la consultation régionale sur le programme de développement pour l’après-2015, tenue à Istanbul (Turquie) du 6 au 8 novembre 2013[[3]](#footnote-3) sur le thème « Développement durable partagé : le point de vue de l’Europe et de l’Asie centrale sur le programme de développement pour l’après-2015 » avaient alimenté la deuxième réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, tenue à New York du 30 juin au 9 juillet 2014.
2. La soixante-sixième session de la CEE (Genève, 14-16 avril 2015)[[4]](#footnote-4) aurait pour thème : « s’engager à agir pour le développement durable dans une période de changement », et les textes qui en seraient issus constitueraient la contribution régionale à la troisième réunion du Forum politique de haut niveau (New York, 26 juin-8 juillet 2015). Le Comité a pris note des informations communiquées.
3. Le Directeur de la Division de l’environnement a mis le Comité au courant de l’organisation du débat thématique de haut niveau sur la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles qui devait avoir lieu au cours de la prochaine session de la CEE. Le débat mettrait en lumière les principaux résultats des travaux de la CEE, qui comprenaient notamment des activités dans le cadre des AME se rapportant à l’élaboration de normes et instaurant des obligations concernant l’eau, l’air, les accidents industriels, la participation du public et l’accès à l’information et à la justice, de même que l’évaluation de l’impact sur l’environnement, ainsi que des études de la performance environnementale (EPE) afin d’évaluer l’application par les pays de leurs engagements en matière d’environnement et de formuler des recommandations de politique générale pour améliorer leur gouvernance environnementale.
4. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a rendu compte des activités menées par le PNUE dans la région concernant le programme de développement pour l’après-2015, y compris les travaux relatifs aux modes de consommation et de production durables et les résultats en la matière de la première Assemblée des Nations Unies pour l’environnement. Les manifestations organisées par le PNUE en marge de la session du Comité ont permis d’examiner dans le détail ces modules d’activités. Le Comité a remercié le PNUE d’avoir organisé les deux manifestations parallèles.

 IV. Accords multilatéraux relatifs à l’environnement

1. Le Président de la réunion informelle entre les représentants des organes directeurs des AME et le Comité, accompagné du Vice-Président belge du Comité, a exposé brièvement les résultats de la dernière réunion informelle tenue à Genève le 27 octobre 2014, juste avant la session du Comité. Parmi les questions d’intérêt commun, les participants avaient débattu du renforcement des synergies et de la mise en commun des actions de promotion des AME ainsi que de la participation active des instances de ces accords à la Conférence ministérielle de Batumi. Le Président de la Convention sur l’eau reprendrait la présidence des réunions informelles qui devaient être organisées en 2015.
2. Au cours d’une réunion-débat, les présidents et vice-présidents des AME et le secrétariat de la CEE ont présenté les principaux faits récents liés à la promotion des AME et à leur ouverture à des États extérieurs à la région, ainsi qu’à la présentation de rapports nationaux de mise en œuvre. Les questions à débattre recensées dans les deux notes établies par le secrétariat (ECE/CEP/2014/6 et ECE/CEP/2014/16), que les représentants ont été accueillies avec intérêt, ont servi de fil rouge pour les discussions qui ont suivi. Le Comité a constaté avec satisfaction les avancées réalisées dans le cadre de chacun des AME, considérés comme les « fleurons » de la CEE, s’agissant notamment de la présentation de rapports nationaux de mise en œuvre, de la promotion des avantages liés aux AME au-delà de la région et de leur ouverture toujours plus grande aux autres pays du monde [voir plus loin, par. 98 g) et h)].
3. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a apporté des informations sur les AME qui intéressent le PNUE, s’agissant notamment des prochaines conférences des Parties et de la Convention de Minamata sur le mercure de 2013 que l’on espérait voir entrer en vigueur en 2016. L’amélioration de la coopération entre les points de contact nationaux du PNUE, les instances des AME et le Comité pourrait avoir de nombreuses retombées bénéfiques, notamment en développant l’utilisation de la plateforme InforMEA[[5]](#footnote-5). Le Directeur par intérim a également appelé l’attention sur la résolution de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement relative au renforcement du rôle du PNUE dans la promotion de la qualité de l’air. Le Comité a accueilli avec intérêt les informations communiquées [voir par. 98 i)].

 V. Surveillance et évaluation de l’environnement
et établissement de rapports

1. Le secrétariat de la CEE a informé le Comité des avancées réalisées dans le cadre des activités relatives à la surveillance et l’évaluation de l’environnement et à l’établissement de rapports que le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement et l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’état de l’environnement avaient menées en 2014. L’une des principales réalisations avait été la production et la publication régulières par la plupart des pays visés[[6]](#footnote-6) de la plus grande partie de la batterie d’indicateurs de base de la CEE sur l’état de l’environnement.
2. Le Groupe de travail avait élaboré des directives concernant la mise au point de stratégies nationales visant à utiliser la surveillance de la pollution des sols comme instrument de politique environnementale (ECE/CEP/2014/14), à l’appui de l’action entreprise par les pays pour améliorer la surveillance des sols et utiliser cette surveillance pour étayer l’élaboration des politiques et la prise des décisions. Le Comité a adopté les directives et invité les pays visés à les appliquer.
3. Le Comité a pris note avec une grande satisfaction des travaux des deux organes et a prorogé leur mandat d’une année, jusqu’à sa prochaine session en octobre 2015. Il a prié le secrétariat de soumettre la prorogation des mandats au Comité exécutif pour approbation. Le mandat du Groupe de travail a été élargi pour inclure une tâche supplémentaire, à savoir l’examen des progrès accomplis dans le développement du Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) par référence aux cibles et indicateurs de résultats (ECE/CEP/2014/8) adoptés par le Comité à sa session en cours.
4. En outre, le Comité a prié le secrétariat d’élaborer, pour sa prochaine session, une proposition exposant les moyens possibles de rationaliser les travaux du Groupe de travail et de l’Équipe spéciale conjointe, ainsi que d’intégrer éventuellement les attributions du Groupe des Amis du SEIS, en vue de coordonner les activités et de renforcer les travaux sur la surveillance et l’évaluation de l’environnement. La proposition du secrétariat devrait exposer les avantages et inconvénients que présenterait la fusion de ces deux organes.
5. S’agissant de l’appui aux activités relevant du programme de surveillance et d’évaluation de l’environnement, le Comité a remercié la Fédération de Russie, la Norvège, la Suisse et l’UE pour leur appui financier et a invité les États membres et les organisations à apporter un soutien financier et un appui en nature plus important.
6. Le représentant du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a rendu compte de la préparation à la sixième édition du rapport sur l’avenir de l’environnement mondial (GEO-6), comprenant notamment une réunion régionale qui devait être organisée au printemps 2015 pour établir le volet régional européen de ce rapport.
7. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le PNUE concernant les préparatifs en vue du GEO-6, ainsi que son invitation de travailler en collaboration avec la CEE et l’AEE en vue de réaliser des évaluations régionales de l’état de l’environnement. Il a insisté sur l’importance d’établir des liens étroits entre le GEO et le processus « Un environnement pour l’Europe » pour obtenir des synergies et générer des avantages réciproques en matière d’évaluations environnementales afin de faciliter l’adoption de décisions solidement étayées.

 VI. Activités transsectorielles

1. Le Comité a été informé des progrès accomplis récemment au regard d’un certain nombre d’activités transsectorielles en cours sous la direction de la CEE, ou en partenariat avec d’autres organisations.

 A. Éducation au développement durable

1. S’agissant de l’éducation au développement durable (EDD), le secrétariat a présenté les principaux résultats de la neuvième réunion du Comité directeur de la CEE pour l’EDD (Genève, 3 et 4 avril 2014), y compris les avancées dans l’organisation de la réunion du haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement dans le cadre de la Conférence ministérielle de Batumi, ainsi que les préparatifs en vue de l’examen de l’exécution par les pays de la phase III (2011-2015) de la Stratégie de la CEE pour l’EDD.
2. En outre, le Comité a été informé de la contribution régionale au Programme d’action global pour l’EDD, établi pour donner suite à la Décennie des Nations Unies pour l’EDD en vue de la Conférence mondiale sur l’EDD (Aichi-Nagoya, Japon, 10-12 novembre 2014), ainsi que de l’organisation d’un atelier et d’une activité parallèle en marge de la Conférence.
3. Le Comité a pris note des informations communiquées et s’est félicité de l’état d’avancement des travaux accomplis au titre de la stratégie de la CEE pour l’EDD. Les représentants ont appuyé la demande du Comité directeur d’organiser une réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement dans le cadre de la Conférence de Batumi afin d’évaluer les avancées au cours des dix premières années de la Stratégie et de réfléchir à son application dans l’avenir.

 B. Programme paneuropéen sur les transports, la santé
et l’environnement

1. Le représentant de la France a présenté les principaux résultats de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement (Paris, 14-16 avril 2014). Les débats lors de la réunion de Paris avaient surtout porté sur les mécanismes dont il faudrait se doter aux niveaux national et municipal pour soutenir une politique urbaine de mobilité et de transport axée sur la santé et la durabilité, ainsi que les nouveaux travaux de recherche, nouvelles politiques, nouveaux acteurs et nouvelles parties prenantes (média, industrie et société civile) afin de promouvoir une mobilité urbaine axée sur la santé et la durabilité.
2. Les participants à la Réunion de haut niveau avaient adopté la Déclaration de Paris et, notamment, pris l’engagement d’assurer une mobilité et des transports écologiques et sains dans l’optique de modes de subsistance durables pour tous et ils s’étaient fixés un nouveau but prioritaire 5 consistant à articuler les politiques d’urbanisme et d’aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d’environnement. Les représentants s’étaient également mis d’accord sur le plan de travail concernant le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) pour la période 2014-2020, y compris sur un nouveau mécanisme de mise en œuvre, l’Académie du Programme paneuropéen, qui était un plan directeur paneuropéen visant à promouvoir la pratique du vélo et les activités destinées à renforcer les partenariats avec les réseaux de municipalités, les organisations de la société civile et le monde de la recherche et à mobiliser les jeunes et leurs organisations.
3. Le secrétariat a présenté les activités les plus marquantes du Programme paneuropéen en 2014, y compris les progrès accomplis dans la préparation des plans d’action nationaux pour les transports, la santé et l’environnement, l’organisation de l’atelier consacré à la course de relais à Kaunas (Lituanie) en septembre 2014, l’établissement de partenariats en relation avec l’outil d’évaluation économique des effets sanitaires (HEAT), les sessions de formation à la conduite écologique à Almaty (Kazakhstan) et à Kaliningrad (Fédération de Russie), la promotion du cyclisme et des emplois dans des transports respectueux de l’environnement et de la santé, ainsi que les travaux préliminaires relatifs à l’Académie du Programme paneuropéen.
4. Le représentant du PNUE a fourni des informations supplémentaires sur les activités concernant les emplois dans des transports respectueux de l’environnement et de la santé, y compris les principales conclusions présentées dans une nouvelle publication produite en partenariat par la CEE, l’OMS, le PNUE, l’Autriche, la France et la Suisse. Il en était surtout ressorti que l’exploitation du potentiel d’emplois liés aux transports publics, à la pratique du vélo et à la marche pourrait se traduire par de multiples retombées bénéfiques sur les plans social et environnemental.
5. Le Comité a pris note des informations communiquées, s’est félicité de l’état d’avancement des travaux accomplis dans le cadre du Programme paneuropéen, et a invité les pays à envisager d’accueillir un atelier sur les courses de relais du PPE-TSE en 2015.

 C. Environnement et sécurité

1. Le Directeur de la Division de l’environnement de la CEE a brièvement fait le point sur l’état d’avancement de l’Initiative Environnement et santé (ENVSEC) (document d’information no 3). La CEE, qui est l’un des six partenaires de l’ENVSEC, a mené de nombreuses activités en 2014 pour aider les pays à gérer ensemble leurs ressources naturelles partagées, en mettant surtout l’accent sur la poursuite de la mise en œuvre des AME, l’un des piliers importants de l’Initiative.
2. Les activités de coopération dans le domaine de l’eau avaient notamment consisté à évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques du bassin du Tchou et du Talas (partagé par le Kirghizistan et le Kazakhstan) et à élaborer des stratégies d’adaptation transfrontière à la fois pour le Dniester (partagé par la République de Moldova et l’Ukraine) et le Niémen (qui traverse le Bélarus, la Lituanie et la Fédération de Russie). Dans le bassin du Dniester, la surveillance et la restauration de l’écosystème s’étaient dès le départ inscrits dans une mesure d’adaptation au climat. À la suite des accidents de barrage au Kazakhstan, des conseils juridiques et techniques avaient été dispensés pour accroître la sécurité des infrastructures hydrauliques qui existaient en Asie centrale. L’Azerbaïdjan et la Géorgie avaient également reçu une aide pour la négociation d’un traité concernant le bassin de la Koura, qui est une source essentielle d’eau potable pour les deux pays.
3. Afin d’améliorer la démocratie et la gouvernance environnementales, des études régionales assorties de recommandations destinées à améliorer l’accès à la justice environnementale avaient été réalisées pour six pays d’Europe du Sud-Est, et plusieurs projets avaient été réalisés pour le Bélarus, notamment une analyse environnementale a posteriori de l’exploitation d’une carrière de craie en bordure d’un parc national en Ukraine.
4. Pour améliorer les mesures de prévention, de préparation et d’intervention en matière d’accidents industriels, des experts de quatre pays d’Europe du Sud-Est avaient été formés à l’établissement de rapports de sécurité industrielle. En outre, une analyse comparative des lois, politiques et institutions ayant trait à la gestion des risques et des crises avait été réalisée pour la République de Moldova, la Roumanie et l’Ukraine.
5. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l’Europe du PNUE a rendu compte des faits récents liés à l’accueil de l’unité de coordination du secrétariat de l’ENVSEC ainsi qu’au changement de présidence, le 1er janvier 2015, de l’Initiative assurée jusque-là par le Centre régional pour l’environnement de l’Europe centrale et orientale.
6. Le Comité a pris note des informations communiquées concernant l’ENVSEC.

 D. Processus européen Environnement et santé

1. À sa dix-neuvième session, le Comité avait prié le secrétariat de faire le nécessaire en vue de la nomination des quatre ministres issus du secteur de l’environnement pour le troisième mandat (2015-2016) du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé. Le secrétariat avait par conséquent adressé une lettre officielle aux 53 États membres de la CEE qui étaient également membres du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe afin d’inviter officiellement les ministres de l’environnement éventuellement intéressés à se faire connaître. Sept d’entre eux s’étaient manifestés.
2. À la suite d’échanges de vues en marge de la réunion, des accords ont été conclus entre les pays de sous-régions qui avaient présenté un candidat, et de nouveaux membres ont ainsi été nommés (voir par. 98 u) ci-après). Le Comité a remercié les membres sortants pour leur contribution.
3. De plus, faisant suite à une demande formulée par le Comité à sa précédente session, une réunion-débat sur le processus Environnement et santé (PES) a été organisée avec la participation du président du Groupe de travail européen Environnement et santé, du suppléant croate du Conseil ministériel, du président de la Convention sur l’eau, du Directeur exécutif de HEAL et du Coordonnateur du PES à l’Organisation mondiale de la Santé (OMS).
4. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées pendant la réunion-débat sur le PES et a remercié les intervenants pour leur contribution. Les participants se sont dits conscients de l’importance d’une coopération efficace centre le secteur de l’environnement et celui de la santé, dans le cadre également du PES, et ont souligné le rôle des AME dans la réalisation des objectifs relatifs à l’environnement et à la santé. Les représentants se sont également dits conscients du rôle, et ont constaté avec plaisir la participation, des organisations de la société civile et d’autres acteurs non gouvernementaux dans ce processus.
5. En outre, les participants ont encouragé à la fois le Comité et les instances du PES à continuer d’organiser des réunions communes, incluant éventuellement une réunion tripartite du Bureau du Comité, des suppléants du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé et des présidents des AME, ainsi qu’à s’inviter les uns les autres à leurs réunions. Il a été décidé de prévoir du temps dans l’ordre du jour du Comité pour débattre de questions liées à l’environnement et à la santé, ainsi que pour apporter une contribution à la réunion du PES consacrée à l’examen à mi-parcours (Haïfa, Israël, avril 2015) et à la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (2017). Le Comité a également pris note du rapport de situation sur le PES (EUR/RC64/24 Rev.1).

 E. Construction écologique

1. Le secrétariat a présenté les faits récents survenus dans les travaux relatifs à la construction écologique, y compris dans l’optique de la transition à une économie plus respectueuse de l’environnement. Le Plan d’action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d’une économie verte[[7]](#footnote-7), adopté en décembre 2013, était un nouveau moyen d’action pour aider les pays qui s’efforcent de rendre le secteur forestier plus écologique. En outre, le Comité des forêts et de l’industrie forestière de la CEE envisageait de mettre au point une batterie d’indicateurs pour mesurer les aspects d’une économie verte dans le secteur forestier. En outre, une étude sur les éléments en faveur et en défaveur de la construction écologique avait été entreprise et le Comité des forêts en étudierait un résumé lors de sa session, en novembre 2014. Les représentants ont pris note des informations communiquées.
2. Par ailleurs, la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable, qui est un instrument non contraignant juridiquement ayant pour but d’aider les pays qui s’efforcent de garantir à tous l’accès à un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre, avait été approuvée par le Comité du logement et de l’aménagement du territoire lors de sa session d’octobre 2014[[8]](#footnote-8).

 VII. Programme d’études de la performance environnementale

 A. Troisième étude de la performance environnementale
du Monténégro

1. Le secrétaire du Groupe d’experts des études de la performance environnementale (EPE) a déclaré que le Groupe avait étudié la performance environnementale du Monténégro le 30 septembre 2014 à Genève. L’étude comprenait huit chapitres, et les recommandations auxquelles elle avait abouti figuraient dans le document d’information no 4. Le Portugal avait apporté un appui en nature sous forme d’(experts), et le Bureau au Monténégro du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) son concours au niveau local.
2. Le rapporteur (Estonie) a récapitulé les principales conclusions et recommandations de l’étude. Le Monténégro avait bien avancé la révision de son cadre juridique, politique et institutionnel relatif à l’environnement et au développement durable, le processus d’adhésion à l’UE en ayant été le principal élément moteur. Un ensemble de lois et de textes d’application avait été adopté, et un cadre stratégique pour l’environnement et le développement durable élaboré plus avant. La création de l’Agence de protection de l’environnement en 2008 avait constitué une étape décisive dans l’instauration d’une structure institutionnelle pour la protection de l’environnement. Toutefois, la mise en œuvre de la législation n’était pas à la hauteur des efforts intenses déployés pour améliorer le cadre juridique et politique. Dans l’ensemble, la gestion des déchets, le traitement des eaux usées et l’adaptation aux changements climatiques figuraient toujours parmi les problèmes les plus urgents que le Monténégro avait à résoudre.
3. La Directrice générale du Ministère monténégrin du développement durable et du tourisme a présenté les grands défis environnementaux que devait relever son pays ainsi que les progrès accomplis depuis la deuxième EPE du Monténégro en 2007. La troisième EPE s’était avérée utile en identifiant les atouts et les points faibles qui subsistaient en matière de gouvernance environnementale, et les recommandations devaient permettre de s’attaquer aux problèmes les plus urgents.
4. Au terme d’un débat, le Comité a achevé l’examen collégial en adoptant les recommandations figurant dans la troisième EPE du Monténégro.

 B. Troisième étude de la performance environnementale
de la Serbie

1. Le secrétaire du Groupe d’experts des EPE a déclaré que le Groupe avait étudié la performance environnementale de la Serbie le 1er octobre 2014 à Genève. L’étude comprenait huit chapitres, et les recommandations auxquelles elle avait abouti figuraient dans le document d’information no 5. Le Portugal avait apporté un appui en nature (sous forme d’experts) et le Bureau en Serbie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) son concours au niveau local.
2. Le rapporteur (Suède) a récapitulé les principales conclusions et recommandations de l’étude. Depuis la deuxième étude réalisée en 2007, la Serbie avait beaucoup amélioré son cadre juridique et politique relatif à l’environnement et au développement durable, notamment en adoptant en 2009 tout un ensemble de lois environnementales qui ont servi de base à l’adoption de plus de 300 règlements subsidiaires. Les grands problèmes qui subsistaient consistaient à améliorer la gestion de l’eau et à s’attaquer au traitement des eaux usées ainsi qu’à mettre en place des mesures d’atténuation et d’adaptation pour faire face aux changements climatiques.
3. Le Conseiller juridique principal du Ministère serbe de l’agriculture et de la protection de l’environnement a présenté dans le détail les principales réalisations sur le front de l’environnement ainsi que les problèmes majeurs qui subsistaient, y compris dans la perspective d’une transition à une économie plus respectueuse de l’environnement. Depuis 2007, des changements institutionnels incessants dans le secteur de l’environnement avaient malheureusement nui à la continuité des efforts pour améliorer la politique et la législation environnementales et en garantir une application effective. À cet égard, le Ministère de l’agriculture et de la protection de l’environnement qui venait d’être créé aurait encore besoin d’être renforcé pour améliorer la gouvernance environnementale.
4. Au terme d’un débat, le Comité a achevé l’examen collégial en adoptant les recommandations figurant dans la troisième EPE de la Serbie.

 C. Vue d’ensemble des activités

1. Le secrétaire du Groupe d’experts des EPE a donné un aperçu des activités menées dans le cadre du programme EPE de la CEE en 2014. Les récentes EPE de la Croatie, du Maroc et de la République de Moldova avaient été publiées. De plus, trois missions d’étude avaient eu lieu – en Géorgie, au Monténégro et en Serbie – et deux études avaient été lancées, au Maroc et en République de Moldova.
2. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées au sujet des activités réalisées dans le cadre du programme EPE de la CEE ainsi que l’offre qu’avait faite le Bélarus de faire l’objet d’une troisième EPE en 2015. Il a invité d’autres pays de la CEE qui n’étaient pas membres de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui souhaitaient faire l’objet d’une troisième étude de performance à le faire savoir au secrétariat.
3. Le Comité a également invité les délégations à fournir au programme EPE un appui financier et en nature, et a remercié les gouvernements et les organisations concernées de leur appui financier et de leur contribution en nature (sous forme d’experts), en particulier l’Allemagne, l’Autriche, la Bulgarie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse pour leur appui financier, et la France, les Pays-Bas, le Portugal et le PNUE pour leur contribution en services d’experts.
4. Le Comité a pris note avec une grande satisfaction des travaux du Groupe d’experts des EPE et en a adopté le mandat qui avait été prorogé de 2015 à 2018 (ECE/CEP/2014/13, annexe); il a prié le secrétariat de soumettre le renouvellement du mandat au Comité exécutif pour approbation. Il a également noté avec intérêt la demande d’admission au Groupe d’experts des EPE présentée par le Monténégro.
5. Les représentants ont suggéré qu’au moment de choisir de nouveaux membres du Groupe d’experts des EPE, il faudrait dûment songer à des experts de pays dans lesquels une étude avait récemment été réalisée ainsi que de pays qui avaient fait l’objet ou allaient sous peu faire l’objet d’une étude. Les nouveaux membres devaient avoir au minimum trois à cinq ans d’expérience dans deux ou trois secteurs bien précis de l’environnement (par exemple l’eau, les déchets et la biodiversité), ou cinq à dix années d’expérience en matière de politique environnementale. Les experts ad hoc étaient également les bienvenus lorsqu’un pays étudié présentait un intérêt particulier. Toutefois, le pays qui mettrait à disposition de tels experts devait en informer le secrétariat de la CEE chargé des EPE deux mois avant la réunion suivante du Groupe d’experts. Les experts ad hoc devaient satisfaire aux mêmes conditions que les autres experts.

 VIII. Enseignements tirés de l’examen à mi-parcours
des principaux résultats de la Conférence d’Astana
« Un environnement pour l’Europe »

1. À sa dernière session, le Comité s’était déclaré satisfait de l’organisation, de la qualité des documents et des résultats de l’examen à mi-parcours. Dans ce contexte, il avait demandé à son Bureau et au secrétariat de la CEE d’assurer un suivi et d’évaluer les enseignements à retenir de l’organisation de cet examen. Faisant suite à cette demande et à une demande formulée ultérieurement par le Bureau, le secrétariat avait réalisé une brève évaluation, en concertation avec le Bureau.
2. Le Comité a accueilli avec intérêt le document présentant les enseignements tirés de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/2014/10), établi par le Bureau du Comité avec le concours du secrétariat, et a décidé de tenir compte des enseignements tirés et des difficultés recensées pendant l’organisation du prochain examen à mi-parcours; il s’agira alors des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Batumi.

 IX. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement
pour l’Europe »

 A. Actions pour l’eau d’Astana

1. Le secrétariat a présenté la brochure sur les actions pour l’eau d’Astana ainsi que le site qui leur est consacré (www.unece.org/env/awa) afin d’améliorer la gestion de l’eau, d’assurer un partage des connaissances sur l’état des ressources en eau et de suivre les progrès accomplis pour assurer la durabilité des ressources en eau dans toute la région, qui faisaient suite à une demande formulée par le Comité au cours de sa session précédente.
2. Les représentants ont accueilli avec satisfaction la brochure et le portail Web sur les Actions pour l’eau d’Astana, et ont invité les pays à faire usage de ces outils de promotion, notamment pour faire largement connaître les Actions pour l’eau d’Astana au niveau national. En outre, le Comité est convenu, comme son bureau l’avait recommandé, que les intervenants dans les Actions pour l’eau d’Astana rendent compte de l’avancée de ces actions à la session extraordinaire du Comité qui aurait lieu en février 2016.

 B. Pour une économie verte plus respectueuse de l’environnement

1. La séance consacrée une économie verte plus respectueuse de l’environnement a débuté avec des exposés d’autres commissions régionales, la CEPALC, la CESAP et la CESAO, par téléconférence sur Skype[[9]](#footnote-9) et au moyen d’un vidéoclip sur les activités en cours et prévues en vue d’instaurer une économie verte dans ces régions. Par la suite, le représentant de la Roumanie a rendu compte des principaux résultats de la première réunion régionale des pays d’Europe orientale consacrée au cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, organisée par le PNUE le 27 octobre (juste avant la session du Comité).
2. Le secrétariat de la CEE, de concert avec le représentant du PNUE, a présenté le rapport actualisé, établi en concertation avec d’autres organisations, sur les progrès accomplis et les perspectives en vue de l’instauration d’une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne, notamment les priorités ainsi que les modalités et options envisageables (ECE/CEP/2014/5).
3. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a considéré la question de la transition vers une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région, y compris les dispositions et mesures supplémentaires à prendre pour accélérer cette transition. Les participants ont accueilli avec intérêt les informations présentées par les commissions régionales et ont pris acte des évolutions et avancées en vue du passage à une économie verte dans ces régions. Le Comité a également accueilli avec intérêt les informations communiquées au sujet des principaux résultats de la première réunion régionale des pays d’Europe orientale consacrée au cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, qui serviraient de contribution à la préparation de la Conférence ministérielle de Batumi.
4. Les représentants ont accueilli avec satisfaction le rapport sur les progrès accomplis et les perspectives en vue de l’instauration d’une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne. Le Comité s’est félicité de la coopération fructueuse entre les secrétariats de la CEE et du PNUE concernant les activités relatives aux économies vertes et a invité les deux organisations à continuer de travailler ensemble pour soutenir les efforts déployés par les pays pour instaurer une économie plus respectueuse de l’environnement tant au niveau paneuropéen que national.
5. De plus, le Comité a invité la CEE et le PNUE à élaborer, en coopération avec les organisations internationales et régionales intéressées et d’autres acteurs travaillant dans le domaine de l’économie verte, une proposition de cadre stratégique paneuropéen pour le passage à une économie verte, proposition qu’il examinerait à sa vingt et unième session, en octobre 2015. Le cadre stratégique proposé devrait faire état d’exemples concrets, de bonnes pratiques et d’outils à utiliser pour accélérer la transition vers une économie verte, tout en favorisant une approche partant de la base. Il devrait également tirer parti de l’application des connaissances et des plateformes de connaissances existantes et être assorti en annexe d’une proposition d’« Action pour une économie verte » sur le modèle des actions pour l’eau d’Astana. La question de savoir s’il fallait ou non y inclure des objectifs et des cibles serait examinée à la prochaine session du Comité.

 C. Développer le système de partage des informations
sur l’environnement

1. Le secrétaire du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement a présenté un document sur les cibles et indicateurs de résultats permettant de mesurer les progrès accomplis dans le développement du SEIS dans l’ensemble de la région paneuropéenne (ECE/CEP/2014/8), établi par le Groupe des Amis du SEIS avec l’appui du secrétariat.
2. Le Comité a accueilli avec intérêt les travaux accomplis jusqu’alors par le Groupe des Amis du SEIS (ECE/CEP/2014/7) et a invité le Groupe à continuer de remplir la deuxième partie du mandat que lui confié le Comité à sa dix-neuvième session, c’est-à-dire de répondre à la question de savoir « comment organiser et structurer le processus d’évaluation périodique de l’environnement en tenant compte des avantages du SEIS? ».
3. De plus, le Comité a adopté les cibles et indicateurs de résultats présentés dans le document ECE/CEP/2014/8 et a remercié les Amis du SEIS et le secrétariat pour cet excellent document. À cet égard, il a chargé le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement, conformément à son mandat qui avait été renouvelé pour 2015, de faire le point des avancées dans le développement du SEIS par référence à ces cibles et indicateurs de résultats, en vue d’établir un rapport d’évaluation sur les progrès accomplis dans le développement du SEIS dans la région paneuropéenne pour la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ». Un premier rapport concernant cette activité devait être présenté au Comité à sa prochaine session.

 D. Préparation du pays hôte

1. Le Premier Vice-Ministre géorgien de la protection de l’environnement et des ressources naturelles s’est adressé aux participants au sujet de l’accueil de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », puis un représentant de la délégation géorgienne a informé les participants de l’évolution de la situation et des mesures concrètes prises pour organiser la Conférence à Batumi. L’un des problèmes rencontrés par le pays hôte était de trouver une salle de réunion suffisamment grande pour les quelque 1 000 représentants officiels potentiels; il pouvait offrir deux salles de réunion pouvant accueillir environ 550 et 340 personnes respectivement.
2. Les représentants ont pris connaissance avec intérêt des avancées dans l’organisation de la huitième Conférence ministérielle et ont remercié la Géorgie pour son offre d’accueillir la Conférence en juin 2016 et pour les préparatifs auxquels elle s’était attelée jusque-là. Le Comité a décidé d’organiser la Conférence à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016.

 E. Choix des thèmes de la Conférence

1. Le Président du Comité a rappelé que le Bureau du Comité avait recommandé de sélectionner deux thèmes pour la Conférence et noté que le secrétariat avait préparé, en concertation avec le Bureau du Comité, une proposition actualisée de cadre possible pour la Conférence (ECE/CEP/2014/9), afin de faciliter le choix des deux thèmes.
2. Les représentants ont accueilli avec intérêt le document exposant le cadre proposé pour préparer la Conférence ministérielle de Batumi ainsi que le document d’information no 9, établi par le secrétariat, qui expose les options possibles pour la structure des débats de groupe. S’agissant du choix des thèmes pour la Conférence, le Comité a accueilli favorablement la recommandation de son bureau et arrêté les deux thèmes suivants :

 a) Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne;

 b) Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé.

1. Le Comité a chargé le Bureau d’établir pour le 21 novembre 2014, avec le concours du secrétariat, une première proposition comprenant tout au plus quatre questions pouvant faire l’objet d’un débat ministériel pour chacun des deux thèmes, en tenant compte des observations formulées par les délégations pendant la session en cours, et a demandé que cette proposition soit distribuée par courrier électronique aux membres du Comité et aux observateurs.
2. De plus, les membres du Comité et les observateurs ont été invités à étudier la proposition du Bureau concernant les questions pouvant faire l’objet d’un débat et de faire parvenir leurs observations (en se tenant à la limite des quatre questions) au Bureau par l’intermédiaire du secrétariat, et cela dès que possible mais pas plus tard que le 31 décembre 2014.
3. Par la suite, le Bureau, avec l’appui du secrétariat, a été invité à prendre connaissance des observations reçues et à mettre au point, pour le 30 janvier 2015, une deuxième proposition concernant les questions pouvant faire l’objet d’un débat, laquelle serait distribuée par courrier électronique aux membres du Comité et aux observateurs pour approbation, aussitôt que possible mais pour le 23 février 2015 au plus tard, afin qu’il soit possible d’élaborer les versions préliminaires des deux documents thématiques de base (un document pour chacun des deux thèmes).
4. Le Bureau a de plus été invité à entreprendre, avec l’appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs compétents, l’organisation indispensable de la Conférence, y compris la préparation de la prochaine session du Comité :

 a) Les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base à partir des questions devant faire l’objet d’un débat qui auront été arrêtées par le Bureau du Comité;

 b) Un avant-projet de l’ordre du jour provisoire annoté de la Conférence;

 c) D’autres documents que le Bureau pourrait recommander.

1. Le PNUE et d’autres acteurs ont également été invités à contribuer aux préparatifs de la Conférence ministérielle de Batumi.

 F. Questions d’organisation

1. Le Président a informé les participants que, faisant suite à une demande du Bureau et en s’appuyant sur les dispositions du Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe », le secrétariat avait mis au point les modalités d’organisation de la Conférence ministérielle de Batumi (ECE/CEP/2014/15).
2. Le Comité a adopté ces modalités et prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour l’organisation de la Conférence, en concertation avec le pays hôte, conformément aux dispositions du Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » et en tenant compte des décisions du Comité.

 G. Ressources nécessaires

1. Le secrétaire du Comité a présenté un état des ressources dont le secrétariat et le pays hôte ont besoin pour organiser la Conférence ministérielle de Batumi (document d’information no 6 et additif).
2. Le Comité a invité les pays et d’autres acteurs à prendre en compte la nécessité de mobiliser des ressources pour faciliter les préparatifs par le pays hôte et le secrétariat et, en particulier, a remercié la Norvège pour sa contribution financière à l’appui des activités du secrétariat de la CEE dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe ». Le Comité a également demandé au pays hôte et au secrétariat de les tenir informés, lui et son bureau, de l’évolution de la situation.

 X. Programme de travail du sous-programme Environnement

 A. Plan de performance biennale relatif au sous-programme
Environnement en 2014-2015

1. Le Président a rappelé qu’à sa dernière session, le Comité avait approuvé le plan de performance biennale relatif au sous-programme Environnement en 2014-2015 avec les deux modifications proposées par la Lituanie au nom de l’UE et de ses États membres, et avait prié le secrétariat de publier de nouveau le document ainsi modifié pour sa présente session. Le document ECE/CEP/2014/4 contenait les modifications ci-après apportées au document ECE/CEP/2013/4 approuvé précédemment en 2013 :

 a) Le nouveau titre du document était : « Plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015 »;

 b) Deux indicateurs de succès supplémentaires avaient été ajoutés dans le module d’activités de la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière (Convention d’Espoo). Les indicateurs étaient ceux proposés par la Lituanie (au nom des États membres de l’UE) à la dernière session du Comité.

1. Le Président a également informé les participants qu’à compter de juin 2014, l’évaluation biennale fondée sur des modules, autrement dit le rapport d’évaluation biennale, était devenue facultative pour les sous-programmes de la CEE en vertu d’une nouvelle politique d’évaluation. Le Comité a décidé de poursuivre l’évaluation biennale de l’exécution du sous-programme Environnement pour un nouveau cycle au moins, et a approuvé le Plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015 (ECE/CEP/2014/4).

 B. Critères d’attribution d’une aide financière pour la participation
à des réunions et des manifestations

1. Le Président a informé les représentants que le produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays en transition membres de la CEE n’étant pas encore disponible pour 2013, le Bureau du Comité recommandait de conserver les critères d’attribution d’une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations adoptés par le Comité à sa dix-neuvième session, en octobre 2013 (ECE/CEP/2013/2, annexe I), qui utilisaient les données du PIB par habitant pour 2012. Le Comité a souscrit à cette recommandation et décidé de conserver les critères adoptés à sa dix-neuvième session.

 XI. Règlement intérieur

1. Le Président a annoncé que le Bureau avait révisé, avec l’appui du secrétariat, le projet de règlement intérieur du Comité (ECE/CEP/2014/L.1), conformément à la demande que celui-ci avait formulé à sa session précédente.
2. Le Comité a remercié son bureau et le secrétariat pour la révision du projet de règlement intérieur et a pris note des observations formulées par les délégations pendant la réunion en cours, y compris celles communiquées par courrier électronique. Il a chargé son bureau d’établir, avec l’appui du secrétariat, un nouveau projet révisé qui tiendrait compte des observations reçues pour la prochaine session du Comité. Les représentants sont également convenus d’envoyer d’éventuelles futures observations concernant le projet établi par le Bureau une semaine au moins avant la session suivante du Bureau, c’est-à-dire pour le 19 octobre 2015.

 XII. Calendrier des réunions

1. Le Président du Comité a présenté le document d’information no 8 dans lequel figure le calendrier des réunions du Comité et de son bureau pour la période 2014-2017.
2. Les délégations ont approuvé le calendrier proposé après y avoir apporté une modification concernant la réunion du Bureau en 2015, et sont convenues que la vingt et unième session du Comité se tiendrait du 27 au 30 octobre 2015.

 XIII. Questions diverses

1. Le secrétariat a rendu compte des activités réalisées en 2014 pour mener des campagnes de sensibilisation et promouvoir l’égalité des sexes dans un contexte environnemental, et notamment de l’organisation pendant le déjeuner de deux ateliers au niveau de la CEE. Le Comité a pris note des informations communiquées.

 XIV. Résumé des décisions

1. À sa vingtième session, le Comité :

 a) A adopté l’ordre du jour de la vingtième session (ECE/CEP/2014/1), en tenant compte du calendrier proposé, tel que présenté dans le document d’information no 1;

 b) A élu une présidente et les autres membres de son bureau, comme suit :

 *Présidente* :

 Mme Elisabete Quintas da Silva (Portugal)

 *Autres membres du Bureau* :

 Mme Martine Rohn Brossard (Suisse)

 Mme Caroline Broun (États-Unis d’Amérique)

 Mme Marie-Charlotte Delvaux (Belgique)

 M. Nicolas Fairise (France)

 Mme Maria Nagornii (République de Moldova)

 Mme Gordana Petkovic (Serbie)

 M. Lukáš Pokorný (Republique tchèque)

 Mme Nino Tkhilava (Géorgie)

 M. Bulat Yessekin (Kazakhstan)

et a décidé d’attribuer un onzième siège à un représentant d’un État membre de la CEE appartenant à la sous-région du Caucase, d’Asie centrale ou d’Europe orientale (les États de la sous-région devant se consulter et soumettre le nom de leur candidat au Bureau du Comité, par l’intermédiaire du secrétariat, pour le 17 novembre 2014)[[10]](#footnote-10); il a exprimé ses remerciements aux membres sortants du Bureau pour le travail qu’ils avaient accompli;

 c) A remercié le Bureau pour la qualité de son travail et l’efficacité dont il a fait preuve pour s’acquitter des tâches qu’il lui avait confiées, et le secrétariat de la CEE, pour le soutien efficace et de grande qualité qu’il a apporté au Bureau;

 d) A pris note des informations communiquées concernant les activités menées par la CEE en vue de donner suite au document final de la Conférence Rio+20, ainsi que la contribution régionale au programme de développement pour l’après-2015;

 e) A pris note des informations communiquées concernant les préparatifs de la soixante-sixième session de la CEE en avril 2015, y compris la table ronde de haut niveau consacrée à la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles qui serait organisée pendant la session;

 f) A remercié le PNUE pour avoir organisé une manifestation parallèle sur les activités du PNUE dans la région paneuropéenne, en particulier dans le prolongement de la première session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement;

 g) A pris note des informations communiquées par les présidents des AME au sujet des avancées réalisées dans le cadre de chacun des AME, s’agissant notamment de la présentation de rapports nationaux de mise en œuvre, de la promotion des avantages liés aux AME au-delà de la région et de l’ouverture toujours plus grande de ces accords aux autres pays du monde; et

 i) A accueilli avec intérêt le document établi par le secrétariat sur l’ouverture des accords de la CEE relatifs à l’environnement et leur promotion au-delà de la région (ECE/CEP/2014/6);

 ii) A accueilli avec intérêt les progrès accomplis dans la promotion des avantages liés aux AME au-delà de la région et l’ouverture toujours plus grande de plusieurs AME aux autres pays du monde;

 iii) A réaffirmé que les AME étaient des instruments exceptionnels pour la gouvernance internationale de l’environnement et, en tant que tels, les fleurons de la CEE;

 iv) A accueilli avec satisfaction l’intérêt manifesté par les pays non membres de la CEE à l’égard des AME;

 v) S’est dit conscient que la promotion des activités relevant des AME était un moyen efficace de faire partager l’expérience acquise dans la région de la CEE et d’offrir des possibilités de tirer parti de cette expérience;

 vi) A reconnu combien il importait d’allouer des ressources suffisantes pour la promotion des activités, et admis qu’il était nécessaire d’étudier les possibilités de mobiliser ces ressources par le biais de financements nationaux, de la coopération bilatérale ou d’autres moyens appropriés;

 vii) A réaffirmé à cet égard la demande de réaffectation de ressources financières inscrites au budget de la CEE en faveur du sous-programme Environnement et, en particulier, des secrétariats des AME;

 viii) A reconnu l’importance d’une coopération avec d’autres commissions régionales et d’autres organisations internationales, s’agissant de la promotion et de l’ouverture des accords de la CEE relatifs à l’environnement, en vue de produire des synergies avec d’autres instruments et processus;

 ix) A accueilli favorablement les initiatives prises par d’autres régions en vue de prendre comme modèle le contenu et les objectifs des accords de la CEE;

 x) A aussi accueilli favorablement la vue d’ensemble des rapports nationaux de mise en œuvre dans le cadre des AME (ECE/CEP/2014/16), établie par le secrétariat;

 xi) A reconnu que les rapports nationaux de mise en œuvre constituaient un précieux outil pour suivre la mise en œuvre des AME;

 xii) S’est félicité du respect, par la majorité des Parties, des obligations en matière d’établissement de rapports;

 xiii) A noté avec préoccupation que quelques Parties n’avaient pas satisfait à leurs obligations en matière d’établissement de rapports;

 xiv) S’est dit conscient des difficultés liées à l’établissement en temps voulu de rapports nationaux de mise en œuvre de bonne qualité et de la nécessité de résoudre ces difficultés;

 xv) A invité les pays qui n’avaient pas présenté un rapport national de mise en œuvre ou n’en avaient pas soumis à la date limite fixée pour cette présentation de traiter cette question au niveau national, selon qu’il conviendra, afin d’améliorer la présentation de leurs rapports à l’avenir;

 h) A pris note des travaux accomplis par le groupe informel formé des présidents et vice-présidents des AME et du Comité, et a préconisé de rechercher des résultats concrets à l’avenir afin de tirer parti de synergies et d’éventuelles initiatives communes relatives à des questions transversales;

 i) A accueilli avec intérêt les informations communiquées par le PNUE au sujet des principaux faits en rapport avec les AME qui intéressent le PNUE, des possibilités de synergie avec ces accords et du réseau d’information INFORMEA, qui englobait également les AME;

 j) A pris note avec une grande satisfaction des travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement et en a adopté le mandat prorogé, tel que présenté à l’annexe II du document ECE/CEP/2014/11, avec les modifications suivantes :

 i) Le mandat est prorogé d’une année, jusqu’à la vingt et unième session du Comité en octobre 2015;

 ii) Au paragraphe 2, le Groupe de travail s’est vu confier une tâche supplémentaire, à savoir l’examen des progrès accomplis dans le développement du SEIS par référence aux cibles et indicateurs de résultats (ECE/CEP/2014/8) adoptés par le Comité à sa session en cours;

et a prié le secrétariat de soumettre le renouvellement du mandat, tel que modifié, au Comité exécutif pour approbation;

 k) A adopté les directives pour l’établissement de stratégies nationales visant à utiliser la surveillance de la pollution des sols comme instrument de politique environnemental (ECE/CEP/2014/14), et invité les pays visés[[11]](#footnote-11) à les appliquer;

 l) A pris note avec une grande satisfaction des travaux de l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’environnement, et adopté le mandat de l’Équipe spéciale, prorogé d’une année jusqu’à la vingt et unième session du Comité en 2015, tel que présenté dans l’annexe du document ECE/CEP/2014/12, et il a prié le secrétariat de soumettre le mandat prorogé, tel que modifié, au Comité exécutif pour approbation;

 m) A prié le secrétariat de mettre au point, pour sa vingt et unième session, une proposition exposant les moyens possibles de rationaliser les travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement et de l’Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l’état de l’environnement, ainsi que d’intégrer éventuellement les attributions du Groupe des amis du SEIS, en vue d’améliorer la coordination des activités et de renforcer les travaux sur la surveillance et l’évaluation de l’environnement. La proposition devait tenir compte des observations formulées par les représentants au cours de sa vingtième session, y compris de la demande d’exposer les avantages et les inconvénients que présenterait la fusion des deux organes;

 n) A invité les États membres et les organisations à apporter un soutien en nature et un appui financier au programme de surveillance et d’évaluation de l’environnement, et en particulier a remercié la Fédération de Russie, la Norvège, la Suisse et l’Union européenne pour leur appui financier;

 o) A accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le PNUE concernant les préparatifs en vue du GEO-6, ainsi que son invitation à travailler en collaboration avec la CEE et l’AEE pour réaliser des évaluations régionales de l’état de l’environnement, et il a insisté sur l’importance d’établir des liens étroits entre le GEO et le processus « Un environnement pour l’Europe », pour obtenir des synergies et générer des avantages réciproques en matière d’évaluations environnementales afin de faciliter l’adoption de décisions solidement étayées;

 p) A pris note des informations communiquées et s’est félicité de l’état d’avancement des travaux accomplis au titre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable, et a appuyé la demande du Comité directeur pour l’EDD d’organiser une réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement dans le cadre de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » afin d’évaluer les avancées au cours des dix premières années de la Stratégie et de réfléchir à son application dans l’avenir;

 q) A pris note des informations communiquées et s’est félicité de l’état d’avancement des travaux accomplis dans le cadre du Programme paneuropéen et a invité les pays à envisager d’accueillir un atelier sur les courses de relais du PPE-TSE en 2015;

 r) A pris note et s’est félicité des informations communiquées concernant l’ENVSEC;

 s) A accueilli avec satisfaction les informations communiquées pendant la réunion-débat sur le Processus européen Environnement et santé, et a remercié les intervenants pour leur contribution, et :

 i) S’est dit conscient de l’importance d’une coopération efficace entre le secteur de l’environnement et celui de la santé, dans le cadre également du PES;

 ii) A souligné le rôle des AME dans la réalisation des objectifs relatifs à l’environnement et à la santé;

 iii) S’est dit conscient du rôle, et s’est félicité de la participation, des organisations de la société civile et d’autres acteurs non gouvernementaux dans le processus;

 iv) A encouragé à la fois le Comité et les instances du PES à continuer d’organiser des réunions communes, incluant éventuellement une réunion tripartite du Bureau du Comité, des suppléants du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé et des présidents des AME, ainsi qu’à s’inviter les uns les autres à leurs réunions;

 v) A décidé de prévoir du temps dans son ordre du jour pour débattre de questions liées à l’environnement et à la santé;

 vi) A décidé d’apporter une contribution à l’examen à mi-parcours du PES (Haifa, Israël, mars 2015) ainsi qu’à la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (2017) :

 vii) A pris note du rapport de situation sur le Processus européen Environnement et santé (EUR/RC64/24/Rev.1);

 t) A remercié les membres sortants du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé pour leur contribution au processus;

 u) A nommé au Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé les nouveaux membres suivants :

 i) M. Sergey Donskoy, Ministre des ressources naturelles et de l’environnement (Fédération de Russie) pour 2015-2016;

 ii) M. Aramayis Grigoryan, Ministre de la protection de la nature (Arménie) pour 2015-2016;

 iii) M. Branimir Gvozdenović, Ministre du développement durable et du tourisme (Monténégro) pour 2015;

 iv) M. Nurhan Izairi, Ministre de l’environnement et de l’aménagement du territoire (ex-République yougoslave de Macédoine) pour 2016;

 v) M. Jorge Moreira da Silva, Ministre de l’environnement, de l’aménagement du territoire et de l’énergie (Portugal) pour 2015-2016;

 v) A pris note des informations communiquées au sujet des activités du Comité des forêts et de l’industrie forestière de la CEE, s’agissant en particulier de l’avancée des travaux relatifs à la construction écologique et des travaux visant à rendre le secteur forestier plus respectueux de l’environnement;

 w) A adopté les recommandations figurant dans la troisième EPE du Monténégro (document d’information no 4);

 x) A adopté les recommandations figurant dans la troisième EPE de la Serbie (document d’information no 5);

 y) A accueilli avec satisfaction les informations communiquées au sujet des activités réalisées dans le cadre du programme d’EPE de la CEE et a invité les pays de la CEE qui n’étaient pas membres de l’OCDE et qui souhaitaient faire l’objet d’une troisième EPE à le faire savoir au secrétariat;

 z) A invité les délégations à fournir au Programme EPE une contribution en nature (sous forme d’experts) et un appui financier à la hauteur des besoins en ressources présentés par le secrétariat de la CEE, et en particulier a remercié l’Allemagne, l’Autriche, la Bulgarie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse pour leur appui financier, et la France, les Pays-Bas, le Portugal et le PNUE pour leur contribution en services d’experts;

 aa) A accueilli favorablement l’offre qu’avait faite le Bélarus de faire l’objet d’une troisième EPE en 2015;

 bb) A noté avec intérêt la demande d’admission au Groupe d’experts des EPE présentée par le Monténégro;

 cc) A pris note avec une grande satisfaction des travaux du Groupe d’experts, en a adopté le mandat qui avait été prorogé de 2015 à 2018 et figurait dans l’annexe du document ECE/CEP/2014/13, et a prié le secrétariat de soumettre la prorogation du mandat au Comité exécutif pour approbation;

 dd) A accueilli avec intérêt le document présentant les enseignements tirés de l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d’Astana « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/2014/10), que son bureau avait établi avec le concours du secrétariat, et a décidé de tenir compte des enseignements tirés et des difficultés recensées pendant l’organisation du prochain examen à mi-parcours;

 ee) S’est félicité de l’ensemble des progrès accomplis dans la préparation de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » et, dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe » :

 i) A accueilli avec satisfaction la brochure et le portail Web sur les Actions pour l’eau d’Astana (www.unece.org/env/awa), et a invité les pays à faire usage de ces outils de promotion, notamment pour faire largement connaître les Actions pour l’eau d’Astana au niveau national;

 ii) Est convenu, comme son bureau l’avait recommandé, que les intervenants dans les Actions pour l’eau d’Astana rendent compte de l’avancée de ces actions à la session extraordinaire du Comité qui aurait lieu en février 2016;

 iii) A accueilli avec satisfaction le document intitulé « Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne : progrès, priorités, modalités et options » (ECE/CEP/2014/5), établi par les secrétariats de la CEE et du PNUE en concertation avec d’autres organisations;

 iv) S’est félicité de la coopération fructueuse entre les secrétariats de la CEE et du PNUE concernant les activités relatives aux économies vertes, et a invité les deux organismes à continuer de travailler ensemble afin de soutenir les efforts déployés par les pays pour instaurer une économie plus respectueuse de l’environnement tant au niveau paneuropéen que national;

 v) A invité la CEE et le PNUE à élaborer, en coopération avec les organisations internationales et régionales intéressées et d’autres acteurs travaillant dans le domaine de l’économie verte, une proposition de cadre stratégique paneuropéen pour le passage à une économie verte, proposition qu’il examinerait à sa vingt et unième session en octobre 2015. Le cadre stratégique proposé devrait faire état d’exemples concrets, de bonnes pratiques et d’outils à utiliser pour accélérer la transition vers une économie verte, tout en favorisant une approche partant de la base. Il devrait également tirer parti de l’application des connaissances et des plateformes de connaissances existantes et être assorti en annexe d’une proposition d’« Action pour une économie verte » sur le modèle des actions pour l’eau d’Astana. La question de savoir s’il fallait ou non y inclure des objectifs et des cibles serait examinée à la prochaine session du Comité;

 vi) A accueilli avec intérêt les informations communiquées au sujet des principaux résultats de la première réunion régionale des pays d’Europe orientale consacrée au cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, organisée par le PNUE le 27 octobre 2014, qui serviraient de contribution à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »;

 vii) A accueilli avec intérêt les informations présentées par les commissions régionales, la CEPALC, la CESAP et la CESAO, et a pris note des faits nouveaux et des avancées en direction de la transition vers une économie verte dans ces régions;

 ff) A accueilli avec intérêt les travaux accomplis jusqu’alors par le Groupe des Amis du SEIS (ECE/CEP/2014/7) et :

 i) A invité le Groupe à continuer de remplir la deuxième partie du mandat qu’il lui avait confié à sa dix-neuvième session, c’est-à-dire de répondre à la question de savoir « comment organiser et structurer le processus d’évaluation périodique de l’environnement en tenant compte des avantages du SEIS? »;

 ii) A adopté les cibles et indicateurs de résultats présentés dans le document ECE/CEP/2014/8, et a remercié les Amis du SEIS et le secrétariat pour cet excellent document;

 iii) A chargé le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement, conformément à son mandat qui avait été renouvelé pour 2015, de faire le point des avancées dans le développement du SEIS par référence aux cibles et indicateurs de résultats adoptés par le Comité à sa session en cours, en vue d’établir un rapport d’évaluation sur les progrès accomplis dans le développement du SEIS dans la région paneuropéenne pour la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ». Un premier rapport concernant cette activité devait être présenté au Comité à sa prochaine session;

 gg) A constaté avec satisfaction les avancées dans l’organisation de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » et, à cet égard :

 i) A remercié la Géorgie pour son offre d’accueillir la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » à Batumi en juin 2016, et pour les préparatifs qu’elle avait accomplis en tant que pays hôte;

 ii) A décidé d’organiser la Conférence à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016;

 iii) A adopté les modalités d’organisation de la Conférence, telles que présentées dans le document ECE/CEP/2014/15;

 iv) A prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour l’organisation de la Conférence, en concertation avec le pays hôte, conformément aux dispositions du Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » et en tenant compte des décisions du Comité;

 v) A invité les pays et d’autres acteurs à prendre en compte la nécessité de mobiliser des ressources pour faciliter les préparatifs par le pays hôte et le secrétariat (document d’information no 6 et additif), et a en particulier remercié la Norvège pour sa contribution financière à l’appui des activités du secrétariat de la CEE dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe »; il a demandé au pays hôte et au secrétariat de les tenir informés, lui et son Bureau, de l’évolution de la situation;

 vi) A accueilli avec intérêt le document exposant le cadre proposé pour préparer la huitième Conférence ministérielle (ECE/CEP/2014/9), établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau, et le document d’information no 9, établi lui aussi par le secrétariat, qui expose les options possibles pour la structure des débats de groupe;

 vii) A accueilli favorablement la recommandation de son bureau concernant les deux thèmes de la Conférence ministérielle de Batumi et a arrêté les deux thèmes suivants :

 a. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne;

 b. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé;

 viii) A chargé le Bureau d’établir pour le 21 novembre 2014, avec le concours du secrétariat, une première proposition comprenant tout au plus quatre questions pouvant faire l’objet d’un débat ministériel pour chacun des deux thèmes, en tenant compte des observations formulées par les délégations pendant la session en cours, et a demandé que cette proposition soit distribuée par courrier électronique aux membres du Comité et aux observateurs;

 ix) A invité ses membres et les observateurs à étudier la proposition du Bureau concernant les questions pouvant faire l’objet d’un débat et à faire parvenir leurs observations (en se tenant à la limite des quatre questions) au Bureau par l’intermédiaire du secrétariat, et cela dès que possible mais pas plus tard que le 31 décembre 2014;

 x) A invité le Bureau, avec l’appui du secrétariat, à prendre connaissance des observations reçues et à mettre au point, pour le 30 janvier 2015, une deuxième proposition concernant les questions pouvant faire l’objet d’un débat, laquelle serait distribuée par courrier électronique à ses membres et aux observateurs pour approbation, et cela aussitôt que possible mais pour le 23 février 2015 au plus tard, afin qu’il soit possible d’élaborer les versions préliminaires des deux documents thématiques de base (un document pour chacun des deux thèmes);

 xi) A invité le Bureau à s’engager, avec l’appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs compétents, dans les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle, y compris à la préparation de la prochaine session du Comité :

 a. Les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base à partir des questions à débattre qui auront été arrêtées par le Bureau du Comité;

 b. Un avant-projet de l’ordre du jour provisoire annoté de la Conférence;

 c. D’autres documents que le Bureau pourrait recommander;

 xii) A invité le PNUE et d’autres acteurs à contribuer aux préparatifs de la prochaine Conférence « Un environnement pour l’Europe »;

 hh) A remercié son bureau et le secrétariat pour le travail qu’ils avaient accompli concernant le projet de règlement intérieur du Comité (ECE/CEP/2014/L.1); il a pris note des observations formulées par les délégations pendant la réunion en cours, y compris celles communiquées par courrier électronique, et a chargé son bureau d’établir, avec l’appui du secrétariat, un nouveau projet révisé qui tiendrait compte des observations reçues, pour la prochaine session du Comité; il a également décidé que d’éventuelles futures observations concernant le projet établi par le Bureau devaient être envoyées une semaine au moins avant la session suivante du Comité, c’est-à-dire pour le 19 octobre 2015;

 ii) A souscrit à la recommandation de son bureau et décidé de conserver les critères d’attribution d’une aide financière qu’il avait adoptés à sa dix-neuvième session (ECE/CEP/2013/2, annexe I);

 jj) Est convenu de poursuivre l’évaluation biennale de l’exécution du sous-programme Environnement pour un nouveau cycle au moins, et a approuvé le plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015 (ECE/CEP/2014/4), qui contient les modifications ci-après apportées au document ECE/CEP/2013/4 approuvé précédemment en 2013 :

 i) Le nouveau titre du document serait : « Plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015 »;

 ii) Deux indicateurs de succès supplémentaires – proposés par la Lituanie (au nom des États membres de l’UE) à la dernière session du Comité – seraient ajoutés dans le module d’activités de la Convention d’Espoo;

 kk) A approuvé le calendrier proposé de ses réunions et de celles de son bureau pour la période 2014-2017 (document d’information no 8), après y avoir apporté une modification concernant la réunion du Bureau en 2015, et a décidé d’organiser sa vingt et unième session du 27 au 30 octobre 2015;

 ll) A pris note des informations communiquées concernant la prise en compte des différences entre les sexes dans les activités relatives à l’environnement de la Division de l’environnement depuis sa session précédente;

 mm) A prié son bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa vingt et unième session;

 nn) A remercié le secrétariat pour son excellent travail d’organisation de la réunion.

 XV. Clôture de la réunion

1. Avec le concours du secrétariat, la Présidente du Comité a présenté un résumé des travaux et décisions du Comité à sa vingtième session, qui a été projeté sur un écran dans la salle de conférence et dont la version finale a été établie et approuvée, après examen. Le texte, qui a été envoyé par courrier électronique aux membres du Comité le lundi 3 novembre 2014, est reproduit dans la section XIV ci-dessus[[12]](#footnote-12).
2. Le Comité a prié son Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa vingt et unième session. De plus, les représentants ont remercié le secrétariat pour l’excellente organisation de la réunion.
3. La Présidente a informé le Comité que le rapport de la réunion et la liste des participants seraient affichés sur le site Web de la CEE après la réunion. Elle a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.
1. Dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe », la région paneuropéenne comprend tous les États membres de la CEE, qui sont au nombre de 56. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les informations et documents concernant la vingtième session peuvent être consultés à l’adresse www.unece.org/env/cep/2014sessionoctober. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les informations et documents peuvent être consultés à l’adresse www.worldwewant2015.org/
EuropeCentralAsia. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les informations et documents peuvent être consultés à l’adresse www.unece.org/index.php?id=35851. [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour plus de détails, se reporter à l’adresse http://e-learning.informea.org/. [↑](#footnote-ref-5)
6. C’est-à-dire les pays du Caucase, d’Asie centrale, d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est. [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir www.unece.org/index.php?id=37180&L=0. [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir www.unece.org/housing/charter.html. [↑](#footnote-ref-8)
9. La mention dans ce document de noms d’entreprises et de produits commerciaux n’implique pas qu’ils soient agréés par l’Organisation des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-9)
10. Par la suite, la représentante du Bélarus, Mme Maryna Philipyuk, a été élue par voie électronique. [↑](#footnote-ref-10)
11. C’est-à-dire les pays du Caucase, d’Asie centrale, d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le texte a été revu par les services d’édition depuis son adoption. Les changements éventuels sont strictement de forme et n’ont pas d’incidence sur le fond des décisions. [↑](#footnote-ref-12)